



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 juillet 2020 à 20h00 à la maison des associations de DIEUE SUR MEUSE
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 03 juillet 2020

Etaients présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : POULAIN Sébastien ; GILSON Bernard ; GROSS Rémi ; CHAMPLON Marc ; THUGNET Patrick

Etaients remplacés : THUGNET Patrick par VIRION Jean-Emile

Absents : TOUSSAINT Francis ;

Pouvoirs : POULAIN Sébastien à COLLINET-JUNG Catherine ; GILSON Bernard à REALE Claude ; GROSS Rémi à POSTAL Jean-Noël ; CHAMPLON Marc à BUYS Gérard

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Monsieur Romuald LEPRINCE ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ouverture de séance

Monsieur Claude REALE, doyen d'âge, ouvre la séance à 20h00.

1- INSTALLATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur REALE fait l'appel des 38 délégués titulaires et des 19 conseillers suppléants, commune par commune, les délégués, présents ou absents, sont installés dans leur fonction de membre du Conseil Communautaire.

2- ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur REALE invite les candidats à la présidence à se faire connaître.

Monsieur NAHANT se porte candidat.

L'ensemble des délégués est invité à voter à bulletin secret. Pour être élu, un candidat doit recueillir la majorité des suffrages exprimés au premier ou au second tour. Au troisième tour, la majorité relative suffit, en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Delphine DELANDRE et Monsieur Florian JARZABEK sont désignés scrutateurs par Monsieur REALE.

Après dépouillement des votes, Monsieur Serge NAHANT est élu, à la majorité absolue, Président de la Communauté de Communes.

3- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S :

Serge NAHANT propose de nommer 9 Vice-présidents.

Il rappelle que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder 15, soit pour notre assemblée 8. Mais que par un vote spécial, à la majorité des 2/3, l'organe délibérant peut décider d'augmenter le nombre de vice-présidents, jusqu'à 30% maximum de l'effectif de l'organe délibérant, soit 11.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 9 le nombre de vice-présidents.

4 -ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S :

Monsieur NAHANT rappelle que les mêmes règles que celles relatives à l'élection du président sont applicables, à savoir, pour être élu, un candidat doit recueillir la majorité des suffrages exprimés au premier ou au second tour et qu'au troisième tour, la majorité relative suffit, en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Un appel à candidatures est donc lancé à chaque stade de vice-présidence.

L'ensemble des délégués est invité à voter à bulletin secret pour chacun des vice-présidents pris séparément.

Pour le poste de 1^{er} Vice-président, Monsieur MINUTO et Monsieur SANZEY sont candidats

Pour le poste de 2nd Vice-président, Monsieur BUYS et Madame GUERY sont candidats

Pour le poste de 3^{ème} Vice-président, Madame HURLAIN est candidate

Pour le poste de 4^{ème} Vice-président, Monsieur LEPRINCE et Monsieur LEPAGE sont candidats

Pour le poste de 5^{ème} Vice-président, Madame SERRÉ et Monsieur LEPAGE sont candidats

Pour le poste de 6^{ème} Vice-président, Monsieur FORNITO est candidat
Pour le poste de 7^{ème} Vice-président, Madame COLLINET-JUNG est candidate
Pour le poste de 8^{ème} Vice-président, Madame GUERY est candidate
Pour le poste de 9^{ème} Vice-président, Madame HELMINGER est candidate.

Après dépouillement des votes, sont élus Vice-présidents de la Communauté de Communes :

- M. David MINUTO 1^{er} Vice-président
- M. Gérard BUYS 2nd Vice-président
- Mme Laëtitia HURLAIN 3^{ème} Vice-présidente
- M. Romuald LEPRINCE 4^{ème} Vice-président
- Mme Frédérique SERRÉ 5^{ème} Vice-présidente
- M. Luigi FORNITO 6^{ème} Vice-président
- Mme Catherine COLLINET-JUNG 7^{ème} Vice-présidente
- Mme Isabelle GUERY 8^{ème} Vice-présidente
- Mme Karine HELMINGER 9^{ème} Vice-présidente

Monsieur NAHANT indique que la désignation des membres des différentes commissions s'effectuera à la prochaine réunion du Conseil.

5- DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE BUREAU :

Monsieur NAHANT indique que l'exécutif de la collectivité, composée du Président et des 9 Vice-présidents peut être complété pour former le Bureau. Il ajoute que le Bureau ainsi composé sera une instance d'aide à la décision et ne recevra pas de délégations.

Après avoir sollicité les remarques de l'assemblée, il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire 5 membres au bureau, en plus du Président et des Vice-présidents.

6- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU :

Les membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (scrutin individuel à 3 tours qui exclut automatiquement toute obligation de parité).

Un appel aux candidats est donc fait.

- M. Hervé CORVISIER est élu membre du bureau;
- M. Jean-Pierre JAUNEL est élu membre du bureau;
- M. Richard MULLER est élu membre du bureau;
- M. Jean-François PEROTIN est élu membre du bureau ;
- M. Pascal PIERRE est élu membre du bureau;

Monsieur NAHANT remercie les deux assesseurs pour la bonne tenue du scrutin.

Monsieur NAHANT remercie également Monsieur Daniel SANZEY, pour son travail accompli durant les trois dernières années en tant que vice-président à l'économie, travail reconnu par tous.

7 -LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Monsieur NAHANT indique que conformément aux dispositions de l'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales lors de la première réunion de l'organe délibérant, le Président donne lecture de la charte de l'élu local. Monsieur NAHANT fait remarquer que la Charte a été envoyée aux élus communautaires avec la convocation et l'ordre du jour de la présente réunion.

8- DELEGATION AU PRESIDENT

Le Président rappelle que le Conseil communautaire peut déléguer au Président certaines compétences, à charge pour le Président de rendre compte au conseil des décisions prises.

Il précise que certains domaines de compétences ne peuvent être délégués.

Afin de ne pas interrompre le fonctionnement de la structure et son bon fonctionnement, il propose comme pour les années passées de lui donner délégation pour les matières suivantes :

- *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et délégations de service public ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € HT ;*
- *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.*
- *Toute embauche de personnel occasionnel permettant de faire face à des obligations de remplacement ou à des besoins ponctuels limités dans le temps.*
- *Location des logements et autres locaux (hors sur les zones économiques) gérés par la Communauté de Communes et signature de toutes les pièces qui s'y rattachent y compris la fixation du montant des loyers et indemnités d'occupation.*
- *Création des régies de recettes, des régies d'avances*
- *Encaissement des dons qui seraient faits à la CODECOM*
- *Intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, notamment pour constitution de partie civile, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom de la communauté de communes*
- *d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros*

9 -INDEMNITES DE FONCTION

Serge NAHANT indique que conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le montant de l'enveloppe maximum, est calculé sur la base d'un président et de huit vice-présidents. Il précise que cette enveloppe est de 80 860 € annuel (charges comprises) pour notre Codecom.

Concernant le montant des indemnités individuelles, il rappelle que le taux maximum de l'indemnité de fonction des élus par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour notre tranche de population de 41,25 % pour le Président, et de 16,50 % pour les Vice-présidents de l'indice 1027 .

Il propose comme pour les années antérieures de fixer le montant des indemnités 80% du montant maximum, soit 1 283.50 € mensuel brut pour le Président et 513.40 € mensuel brut pour les vice-présidents. Il précise que le montant annuel versé sera donc de 70 849.29 €.

10- DESIGATION DES REPRESENTANTS DE L'INTERCOMMUNALITE DANS LES SYNDICATS

Le Président propose de désigner les représentants de la Communauté de communes dans les différents syndicats afin que ceux-ci puissent rapidement élire leur bureau.

11 -HABITAT : Impayé de loyers – lancement d'une procédure d'expulsion

Le Président rappelle que le locataire est en impayé de loyer depuis de nombreuses années, et que pour son activité commerciale, une décision de liquidation a été prononcée par le Tribunal de Commerce.

Il demande de donner mandat à un huissier de justice pour engager une procédure d'expulsion pour impayé de loyers ;

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Monsieur Claude REALE, doyen d'âge des délégués, procède à l'installation des membres composant la nouvelle assemblée délibérante de la communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée comme suit :

| Commune | Délégués | Suppléants |
|---------------------------|-------------------------|-------------------|
| AMBLY sur Meuse | FORNITO Luigi | PALAZZO Benoit |
| ANCEMONT | COLLINET-JUNG Catherine | |
| | POULAIN Sébastien | |
| BELRUPT en Verdunois | GILSON Bernard | |
| | REALE Claude | |
| DIEUE sur Meuse | LEPRINCE Romuald | |
| | SERRE Frédérique | |
| | PURSON Raoul | |
| | FAVEAUX Rachel | |
| | LEPAGE Pascal | |
| DUGNY sur Meuse | HELMINGER Karine | |
| | MINUTO David | |
| | VOL Fabricia | |
| | BRENNER Jean-Marie | |
| | TOUSSAINT Francis | |
| GENICOURT | PEROTIN Jean-François | GUERIN Roger |
| HEIPPES | PIERRE Pascal | HARMAND Griselda |
| JULVECOURT | POUTRIEUX Maryline | POTIER Gilles |
| LANDRECOURT-LEMPIRE | MULLER Richard | LEGOUX Aurélien |
| LEMMES | CORVISIER Hervé | DENIS Louis |
| LES MONTHAIROIS | HURLAIN Laëtitia | BLOQUE Francis |
| LES SOUHESMES-RAMPONT | BUYS Gérard | DELANDRE Delphine |
| NIXEVILLE-BLERCOURT | POSTAL Jean-Noël | |
| | GROSS Rémi | |
| OSCHES | JAUNEL Jean-Pierre | AUBRY Michel |
| RAMBLUZIN et BENOITE-VAUX | BANEL Thiphanie | PANCHER Jean-Paul |

| | | |
|-------------------|--------------------|----------------------|
| RECOURT le Creux | THUGNET Patrick | VIRION Jean-Emile |
| RUPT en Woëvre | CHAMPLON Marc | CHARGOIS David |
| SAINT ANDRE | LEMOINE Ronald | BOUCHELET Caroline |
| SOMMEDIÈUE | SANZEY Daniel | |
| | GUERY Isabelle | |
| | NOISETTE Alexandre | |
| SENONCOURT | NAHANT Serge | PREMOSELLI Christian |
| SOUILLY | LA NTREIBECQ Armel | BOCQUET Michèle |
| TILLY sur Meuse | GUERRA Jean-Louis | LAMBERT Fabrice |
| VADELAINCOURT | BRY Hubert | STENOUCÉ Cédric |
| VILLE/ Cousances | MAURER Christian | HENRY Vincent |
| VILLERS sur Meuse | GUERRA Maryline | JARZABEK Florian |

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Claude REALE, Doyen d'âge, a procédé à l'appel à candidature.
Monsieur Serge NAHANT a répondu à l'appel à candidature,
Suite à cet appel à candidature, un vote à bulletins secrets a été organisé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- Monsieur NAHANT : 35 voix (trente cinq voix)

DECIDE

De proclamer Serge NAHANT, président de la communauté et le déclare installé.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENT

Après en avoir délibéré et avec 37 votes pour, soit la majorité des deux tiers,

DECIDE

De fixer le nombre de vice-président à 9 (neuf)

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Election du 1^{er} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Ont obtenus :

- Monsieur MINUTO : 29 voix (vingt neuf voix)

- Monsieur SANZEY : 8 voix (huit voix)

Election du 2^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Ont obtenus :

- Monsieur BUYS : 31 voix (trente et une voix)
- Madame GUERY : 6 voix (six voix)

Election du 3^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Ont obtenus :

- Madame HURLAIN : 34 voix (trente quatre voix)

Election du 4^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Ont obtenus :

- Monsieur LEPRINCE : 32 voix (trente deux voix)
- Monsieur LEPAGE : 4 voix (quatre voix)

Election du 5^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Ont obtenus :

- Madame SERRE : 27 voix (vingt sept voix)
- Monsieur LEPAGE : 9 voix (neuf voix)

Election du 6^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : x17

Ont obtenus :

- Monsieur FORNITO : 32 voix (trente deux voix)

Election du 7^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15
Ont obtenus :
- Madame COLLINET-JUNG : 29 voix (vingt neuf voix)

Election du 8^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 13
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 13
Ont obtenus :
- Madame GUERY : 24 voix (vingt quatre voix)

Election du 9^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 34
Majorité absolue : 18
Ont obtenus :
- Madame HELMINGER : 34 voix (trente quatre voix)

DECIDE

De proclamer :

- **David MINUTO, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé**
- **Gérard BUYS, conseiller communautaire, élu 2nd vice-président et le déclare installé**
- **Laëtitia HURLAIN, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et la déclare installée**
- **Romuald LEPRINCE, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et la déclare installée**
- **Frédérique SERRE, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et la déclare installée**
- **Luigi FORNITO, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé**
- **Catherine COLLINET-JUNG, conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-président et la déclare installée**
- **Isabelle GUERY, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et la déclare installée**
- **Karine HELMINGER, conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président et la déclare installée**

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRE DU BUREAU

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer le nombre de membres du bureau à 15 (quinze)

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Election du 11^{ème} membre du Bureau :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenus :

- Monsieur CORVISIER : 35 voix (trente cinq voix)

Election du 12^{ème} membre du Bureau :**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenus :

- Monsieur JAUNEL : 35 voix (trente cinq voix)

Election du 13^{ème} membre du Bureau :**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenus :

- Monsieur MULLER : 33 voix (trente cinq voix)

Election du 14^{ème} membre du Bureau :**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenus :

- Monsieur PEROTIN : 33 voix (trente cinq voix)

Election du 15^{ème} membre du Bureau :**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 37

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenus :

- Monsieur PIERRE : 35 voix (trente cinq voix)

DECIDE**1° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :**

- **Hervé CORVISIER**
- **Jean-Pierre JAUNEL**
- **Richard MULLER**
- **Jean-François PEROTIN**

- **Pascal PIERRE**

Et les déclare installés.

2° De rappeler la composition du Bureau :

- **Serge NAHANT, Président**
- **David MINUTO, 1^{er} vice-président**
- **Gérard BUYS, 2nd vice-président**
- **Laëtitia HURLAIN, 3^{ème} vice-président**
- **Romuald LEPRINCE, 4^{ème} vice-président**
- **Frédérique SERRE, 5^{ème} vice-président**
- **Luigi FORNITO, 6^{ème} vice-président**
- **Catherine COLLINET-JUNG, 7^{ème} vice-président**
- **Isabelle GUERY, 8^{ème} vice-président**
- **Karine HELMINGER, 9^{ème} vice-président**
- **Hervé CORVISIER**
- **Jean-Pierre JAUNEL**
- **Richard MULLER**
- **Jean-François PEROTIN**
- **Pascal PIERRE**

DELEGATION DE COMPETENCES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° De charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation de pouvoir, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et délégations de service public ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25000 € HT ;*
- *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.*
- *Toute embauche de personnel occasionnel permettant de faire face à des obligations de remplacement ou à des besoins ponctuels limités dans le temps.*
- *Location des logements et autres locaux (hors sur les zones économiques) gérés par la Communauté de Communes et signature de toutes les pièces qui s'y rattachent y compris la fixation du montant des loyers et indemnités d'occupation.*
- *Création des régies de recettes, des régies d'avances*
- *Encaissement des dons qui seraient faits à la CODECOM*
- *Intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, notamment pour constitution de partie civile, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom de la communauté de communes*
- *d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros*

2° De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.

3° Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CODECOM AU SMS NIXEVILLE-BLERCOURT/DOMBASLE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

DE DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du conseil les conseillers communautaires ou conseillers municipaux suivants :

4 membres titulaires :

- **Marie BOISSAY**
- **Benjamin DIDOT**
- **Nadine HURT**
- **Vice-président scolaire**

2 membres suppléants :

- **Rémi GROSS**
- **Claude COYARD**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS SM3A

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

DE DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du comité syndical les conseillers communautaires suivants :

4 membres titulaires :

- **Christian MAURER**
- **Hervé CORVISIER**
- **Cédric STENO**
- **Armel LANTREIBECQ**

4 membres suppléants :

- **Gérard BUYS**
- **Laurence LESIRE**
- **Eddy COLLET**
- **Ronald LEMOINE**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SMET

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

DE DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du comité syndical les conseillers communautaires suivants :

1 membre titulaire :

- **GILSON Bernard**

1 membre suppléant :

- **MINUTO David**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ENTENTE OISE AISNE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

DE DESIGNER comme représentants de notre communauté de communes à l'Entente-Oise-Aisne :

- Titulaire : **Hervé CORVISIER**
- Suppléant : **Christian MAURER**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'EPAMA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

DE DESIGNER comme représentants de notre communauté de communes à l'EPAMA :

- Titulaire : **LEPAGE Pascal**
- Titulaire : **CORVISIER Hervé**
- Suppléant : **LEPRINCE Romuald**
- Suppléant : **GUERRA Jean-Louis**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT SCOLAIRE AMBLY-GENICOURT-TROYON-RANZIERES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

DE DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du conseil les conseillers communautaires ou conseillers municipaux suivants :

- **Luigi FORNITO**
- **Elodie PIERRON**
- **Christophe ZUG**
- **Maryse JACQUEMIN**
- **Sandrine EICH**
- **Jean-François PEROTIN**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PETRE ET AU GAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du conseil syndical du PETR les conseillers communautaires suivants :

Représentants titulaires :

- **LEPRINCE Romuald**
- **PIERRE Pascal**
- **NAHANT Serge**

Représentants suppléants :

- **JAUNEL Jean-Pierre**
- **COLLINET-JUNG Catherine**
- **SERRE Frédérique**

2° DE DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du Comité de programmation du GAL les conseillers communautaires suivants :

Représentants titulaires :

- **PIERRE Pascal**
- **LEPRINCE Romuald**

Représentants suppléants :

- **SERRE Frédérique**
- **COLLINET-JUNG Catherine**

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1) A compter du **14 juillet 2020**, les taux et montants des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents, et des conseillers délégués sont ainsi fixés en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale :
 - **PRESIDENT** : indice brut terminal x 41,25 % x 80 %
 - **1^{ER} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %
 - **2^{EME} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %
 - **3^{EME} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %
 - **4^{EME} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %
 - **5^{EME} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %
 - **6^{EME} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %
 - **7^{EME} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %
 - **8^{EME} VICE-PRESIDENT** : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %

- 9^{EME} VICE-PRESIDENT : indice brut terminal x 16,50 % x 80 %

- 2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
- 3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget primitif.

HABITAT – AUTOTISATION LANCEMENT PROCEDURE EXPULSION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 4) **D'AUTORISER** le Président à ester en justice et engager une procédure d'expulsion pour impayé de loyers ;
- 5) **DE DONNER** mandat à un huissier de justice pour représenter la Communauté de communes en justice et agir au nom et pour le compte de la Communauté de communes en vue de l'expulsion de la locataire et du recouvrement des sommes dues ;
- 6) **DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h30.

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire
R. LEPRINCE